

et cette municipalité devraient faire, mais encore pour subvenir aux dépenses de ces derniers, et surtout à celles de la municipalité.

En effet, en consultant les chiffres donnés plus haut, on voit que la commission des écoles vient en aide à quelques unes de ces institutions pour un montant qui varie depuis \$60 jusqu'à \$840; une partie du fonds de la commission des écoles est soustraite par la municipalité de Québec. Mais, d'un autre côté, cette même municipalité, sous forme de taxes de l'eau, des chemins, et autres cotisations, perçoit un très joli montant de ces diverses institutions. Pour ne citer qu'un exemple, le Séminaire de Québec ne paie pas moins de \$600 par année pour l'eau seule, ce qui, par parenthèse, est exorbitant.

Autre exemple: la commission des écoles vient en aide à la Congrégation de Notre Dame, pour un montant égal à \$100. Or, le montant payé par cette communauté à la corporation de Québec pour taxes de l'eau, de voitures, de chemins, s'élève à \$93. Balance \$7!

Il est donc littéralement vrai de dire que la Corporation municipale retire d'une main ce qu'elle donne de l'autre. Dans le cas qui nous occupe, elle retire même plus qu'elle ne donne, puisque une large part des \$100 cotisées par la commission des écoles est fournie par le Gouvernement.

Cette manière de faire les choses démontre au moins que notre corporation municipale entend bien ses affaires. Il est facile d'être généreux à de telles conditions.

Le nombre des personnes des deux sexes qui desservent les institutions catholiques de Québec, est de 495, dont 70 prêtres et religieux, et 425 religieuses.

Les 425 religieuses font vœu de pauvreté, en entrant dans ces institutions; les 36 Frères qui desservent les écoles de la Doctrine Chrétienne font le même vœu; ces 461 personnes ne retirent donc absolument aucun salaire, et donnent leurs services au public gratuitement.

Les prêtres du Séminaire, appartenant au clergé séculier, ne sont pas tenus de faire le même vœu de pauvreté: de sorte qu'ils peuvent toucher un salaire.

Ce salaire ils ne le reçoivent pas (je présume qu'on vaudra bien ne pas regarder comme un salaire la somme de \$20 payée annuellement au recteur de l'Université Laval, et aux 14 agrégés du Séminaire, non plus que la somme de \$55 ou même de \$100 perçue par les auxiliaires ou par les ecclésiastiques).

Et quelle raison empêche donc ces 34 prêtres de percevoir un salaire proportionné à leur mérite et aux services précieux qu'ils rendent? Aucune absolument.

La seule formalité que le corps du Séminaire aurait à remplir serait de voter ce salaire! Ni les autorités civiles, ni les autorités religieuses ne pourraient objecter à une pareille démarche.

Supposons qu'il prenne envie au conseil du Séminaire de voter un salaire raisonnable à chacun de ses membres, disons \$1000 par année, ce qui, assurément, ne serait pas exorbitant; alors, les 34 prêtres et ecclésiastiques de cette maison se partageraient la somme \$34,000. Cette somme que les prêtres du Séminaire pourraient si bien s'approprier, ils en font présent au public! Avec cette somme de \$34,000, la corporation du Séminaire paie le salaire des professeurs laïques de l'Université, les 20 demi-pensions qu'elle a fondées pour venir en aide aux élèves pauvres de l'université, les bourses et demi-bourses qu'elle accorde à un grand nombre de jeunes écoliers et ecclésiastiques pauvres. La balance est employée pour l'agrandissement des musées et des bibliothèques des deux institutions;

pour l'établissement de nouvelles chaires dont le besoin se fait sentir, mais que les revenus du Séminaire ne permettent pas de créer. Enfin, ce qui reste sert à combler le déficit annuel du Séminaire et de l'Université.

Tout compte réglé, nous avons donc, dans la seule ville de Québec, 495 personnes qui dévouent tout leur temps, consacrent toute leur existence au service des autres, sans aucune rémunération pour elles-mêmes!

Et ces corporations religieuses d'enseignement et de charité, où et comment se recrutent-elles?—Elles se recrutent parmi la fine fleur de la population canadienne française, c'est-à-dire, parmi la fine fleur de la population de toute la puissance du Canada, depuis Manitoba jusqu'à l'Atlantique.

Par leur origine, par leur naissance, par leurs relations, ces 495 personnes appartiennent aux premières familles du Bas Canada français. Ces prêtres, ce sont nos frères, nos cousins; ces religieuses, ce sont nos sœurs, nos parentes à tous les degrés.

Toutes ces choses sont si extraordinaires que bien des protestants, même de ceux qui vivent au milieu de nous, ne veulent pas y croire. Lorsque vous entrez en conversation avec eux sur ce sujet, ou ils ne répondent pas, ou ils accueillent vos révélations avec un sourire d'incrédulité. Ils soupçonnent qu'au fond de tout cela, ils y a quelque mystère; ils s'imaginent que la vie de ces prêtres et de ces religieuses offre quelques traits inconnus.

Et, à vrai dire, ils ont raison: car l'attrait particulier qui présente la vie de ces 495 personnes à son bon côté; il se résume en ces mots: "Faire le bien de la Religion et de la Patrie sans aucune compensation humaine!"

— Une revue Allemande rend cet hommage tardif aux religieuses chassées de Prusse:

"On regrette les Sœurs de charité, en Allemagne. Le gouvernement commence à s'apercevoir que l'expulsion des ordres religieux fait plus de tort au pays qu'aux congrégations elles-mêmes, et cela pour deux raisons: la première, est que les hôpitaux autrefois confiés aux soins des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, "la mortalité a sensiblement augmenté depuis leur départ; la seconde, est que, malgré tous les avantages que le gouvernement offre aux gardes malades séculières, auxquelles il paie le double environ de ce que recevaient les Sœurs, malgré ses fréquents appels aux préfets de province, on ne peut trouver un nombre suffisant de femmes disposées à se vouer à cette pénible tâche."

— Dans un de ses sermons, l'Evêque Williams, le prédicateur de l'Eglise protestante St. Pierre de Québec, a traité la question du divorce. Il s'est réjoui des obstacles que rencontrent dans notre pays ceux qui veulent obtenir un divorce. Prétendant que l'immoralité qui règne aux Etats-Unis est causée par la facilité avec laquelle on y accorde des divorces, il a exprimé l'espoir que si un jour on veut rendre la loi du Canada moins sévère, des protestations énergiques en feront entendre par tout le pays.

CAUSERIE AGRICOLE

CULTURE DU TABAC.

Quoique nous ayons déjà donné d'utiles renseignements sur la culture du tabac, par la publication, dans les colonnes de la Gazette des Campagnes, d'un petit traité sur la culture du tabac dû à l'obligeance de J. N. Gauvreau, écor, membre du Conseil d'Agriculture, nous croyons utile de revenir encore sur ce sujet, afin d'offrir à nos lecteurs de nouveaux détails sur cette culture devenue générale dans notre Province de Québec.